

# BULLETIN D'INFORMATION N° 31

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2011.

Le 17 juin, conformément aux directives préfectorales, le Conseil Municipal s'est réuni afin de désigner les délégués pour l'élection sénatoriale qui se déroulera le dimanche 25 septembre.

Michel Aurignac, Jean Gassie, Yves Monguilhet, Marie-Gabrielle Monset et Patrick Moura ont été élus titulaires par 12 voix contre 6 à Antoine Cuyaubère et Marc Canton. Bernadette Dourrom, Bruno Fréchou et Pierre Saubatte ont été élus suppléants par 12 voix et 6 abstentions.

## 1) Adhésion au futur syndicat d'assainissement :

Christophe Garcia, Ingénieur Territorial chargé de l'eau et de l'assainissement à la CCVV, présente aux élus le projet de fusion des trois entités actuelles : SIVU du Gave et Lagoin, Syndicat d'Assainissement de Nay à Baliros et la commune d'Asson. Ce nouveau syndicat pourrait prendre le nom de « Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay » et fonctionner à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le tableau ci dessous indique pour mémoire le coût de l'abonnement et redevance par m<sup>3</sup> pour chacune des structures existantes en 2011 et la projection pour la nouvelle structure en 2012.

2011	SIVU Gave et Lagoin	SANAB	ASSON
Abonnement	70 € HT	24 € HT	60 € HT
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,76 € HT	1,45 € HT	1,75 € HT

2012	Pays de Nay
Abonnement	50 € HT
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,48 € HT

Après que Christophe Garcia ait répondu aux questions des élus et que M. le Maire ait donné lecture des tenants et aboutissants, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au futur syndicat d'assainissement.

## 2) Désignation d'un représentant à la CCVV :

Depuis plusieurs années déjà, la Taxe Professionnelle n'est plus perçue par les communes mais par les Communautés de Communes (la CCVV en ce qui nous concerne) qui reversent une compensation. La Communauté de Communes de la Vath Vielha a décidé de créer une commission chargée d'évaluer les transferts de charges et d'établir un juste calcul de l'attribution de compensation. Patrick Moura est désigné à l'unanimité pour représenter la commune d'Asson.

## 3) Transport scolaire:

Le Conseil Général ayant décidé de prolonger d'un an les marchés des transports scolaires, M. le Maire est autorisé à signer un avenant dans ce sens. De fait, il convient également de modifier par avenant la rémunération des services qui, pour un montant de 146.320,11 € TTC, tient compte de l'année supplémentaire.

#### **4) Entretien des appareils de défense contre l'incendie :**

M. le Maire fait part de l'intervention de la SAUR, qui, dans un contexte de concurrence des prix, propose une révision des tarifs à la baisse. Ainsi, pour le contrôle de pression et l'entretien des bornes à incendie, le prix passe de 80 à 70 € HT par borne de 100 mm de diamètre. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de trois ans.

#### **5) Subvention exceptionnelle Asson Sports :**

Compte tenu d'un budget sensiblement affecté par des dépenses supplémentaires liées essentiellement aux transports, les dirigeants d'Asson Sports ont fait appel à la commune pour une aide exceptionnelle. Il est décidé à l'unanimité d'attribuer à l'association une aide financière de 3.000 €.

#### **6) Garderie scolaire :**

Le coût de la garderie est actuellement de 0,90 € pour une heure et 1,20 € pour une heure et demie. Le Conseil Municipal accepte la proposition qui consiste à augmenter ces tarifs, à savoir : 1 € pour une heure et 1,50 € pour une heure et demie avec prise d'effet à la rentrée de septembre.

#### **7) Voirie intempéries, demande de subvention :**

La délibération du 21 avril, pour le même objet, ne faisait pas apparaître le coût estimatif des travaux. Il est donc nécessaire de reformuler la demande de subvention en intégrant le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 308.311,00 € HT. Dans le même temps, la commune s'engage à réaliser les travaux et à prendre en charge la partie non subventionnée.

#### **8) Convention avec l'ITEP d'Igon :**

De l'avis des enseignants de l'école du Bourg et des éducateurs de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, l'expérience sur l'année scolaire écoulée a été enrichissante pour tous. Il est décidé de proroger cette convention pour l'année 2011 - 2012, dans les mêmes conditions, pour deux classes à plusieurs niveaux : l'une le matin, l'autre l'après midi.

### ***Quelques infos ...***

#### **Cantines scolaires :**

La commune ayant manifesté le désir de revoir les conditions d'approvisionnement pour les repas des cantines du Bourg et du Pont Latapie, le fournisseur actuel a rompu le contrat, prétextant un surcroît de travail par ailleurs. Après consultation de deux prestataires de repas en liaison froide, et comparaison de plateaux repas, il a été décidé de retenir la société « La Culinaire ». Les deux cantines vont être équipées du matériel nécessaire à la conservation et à la mise en température. Désormais, le nombre de repas nécessaires pour la semaine, devra impérativement être communiqué le vendredi matin précédent, tout repas commandé étant facturé. La seule dérogation à cette règle concernera les enfants dont l'absence imprévue peut être justifiée par un certificat médical. De plus, il ne sera pas admis une inscription de dernière minute à la cantine. Les parents pourront prendre connaissance des menus suffisamment à l'avance. Ces précisions ne constituent qu'un rappel du règlement.

### **Plan Canicule :**

Même si la météo n'en donne pas l'impression, le risque de canicule existe toujours. Toute personne concernée qui le désire, peut s'inscrire à la mairie pour figurer sur la liste de vigilance.

### **Tranquilité vacances :**

L'opération « Tranquilité vacances » s'adresse à toutes les personnes qui s'absentent pendant les vacances scolaires. Les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie.

### **Goudronnage :**

D'importants travaux de réfection de la voirie communale vont être entrepris dans les semaines qui viennent. Les voies concernées sont les suivantes : Chemin des Escüeres, Chemin Belile, rue de Las Grabes, rue du Stade, terrain de sports, Chemin Fermé, Chemin Castillou, Chemin Lascoumes, Chemin Crouseilles, Chemin Bathorbe, Chemin Cot de Bellocq, Chemin Monpelat, Chemin Compostelle, Chemin Pradou, Chemin Oppidum, Chemin Benguès (sud et nord). Les propriétaires qui souhaitent profiter de tarifs intéressants pour faire ou refaire des allées ou des cours, sont priés de se faire connaître au secrétariat de la mairie qui transmettra la liste à l'entreprise retenue. Il appartiendra ensuite à chacun d'en suivre les évolutions : devis, travaux, factures...

### **Bibliothèque :**

Un groupe de travail d'une dizaine de personnes a déjà effectué le tri des ouvrages existants en conservant les plus récents ou intéressants, en éliminant les ouvrages obsolètes. Ces personnes ont également relooké la présentation du coin bibliothèque et fait le choix d'une centaine d'ouvrages neufs. Toute personne qui souhaiterait prêter des livres ou faire don d'un fonds de lecture, peut se faire connaître au secrétariat de la mairie, auprès de Catherine Gosseume qui vous renseignera. Le but étant de renouveler et étoffer la bibliothèque, de la rendre plus conviviale, d'améliorer et faire évoluer sa gestion.

### **Jumelage :**

Après l'étape retour, c'est-à-dire la visite de 38 Milliautais à Asson, l'ensemble des participants peut se réjouir des deux journées et trois soirées passées en commun. Deux journées de visites et de convivialité, trois soirées festives avec beaucoup de bonne humeur mais aussi un peu de solennité avec l'inauguration du rond-point de Ploumilliau, les discours et la signature de la charte. Au moment du départ, l'émotion était palpable, signe s'il en fallait un, que ce jumelage appartient désormais à nos deux populations. Les Bretons sont donc repartis mais nous ont laissé les cartons d'invitation pour 2012.

### **Artisanat :**

Graine de Bijoux : création artisanale de colliers, bracelets, bagues, par Elisabeth Lailier.  
64800 Asson. Contact : 06 72 45 41 87 [www.grainedebijoux.com](http://www.grainedebijoux.com)

### **Des dates à retenir :**

- *Soirée Ukraine organisée par « Lou Tems de Bibe »*: le samedi 30 juillet à 21 h à la salle Jean Labarrère, musique des Carpates par un ensemble musical ukrainien. Prix d'entrée 10 €.

- *Forum des associations* : Il se tiendra le samedi 3 septembre à la salle de l'Isarce. Afin de préparer cette journée, les associations seront prochainement conviées à une réunion à la mairie.

- *Journée Asson - Ploumilliau* : Elle se déroulera le dimanche 11 septembre dans de façon similaire à celle de l'année dernière avec une marche le matin et un repas ouvert à tous.

- *Journées du Patrimoine* : Le vendredi 16 septembre en soirée vous sera proposé une conférence animée par deux Historiennes et portera sur l'époque médiévale à Asson.

**Félicitations:**

Nous adressons nos sincères félicitations à tous les candidats reçus à différents concours et examens.